



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 22 MARS 2012**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2012, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le JEUDI 22 MARS 2012 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOLLET, Maire de Teyran.

Etaient présents : MOLLET Jean-Pierre, ARNOLD Hervé, ANQUETIL Frédéric, SAUVAIRE Guy, HAUBIN Jean-Pierre, NUSBAUM Evelyne, CROS Béatrice, PETIT Jacques, D'AURIA Salvator, CLÉROUX Pierre, SEVILLA Pierre, MONGE LAMARINE Anne, VALÉRY Maryline, CHAUVIN Christian, TOIROT Philippe, VELLAS Didier, DUCROS Patrick, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : GIMONET Stéphanie à MONGE Anne, BANO Valérie à ARNOLD Hervé, CHEN Olivier à D'AURIA Salvator, LAFOND Jeanne à HAUBIN Jean-Pierre, RIMBAUD Kim à PETIT Jacques, ALIGNAN Thierry à ANQUETIL Frédéric, GUIBOUT Aurélie à MOLLET Jean-Pierre, GERMAIN Arthur à VELLAS Didier, LAURENT Norbert à DUCROS Patrick.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Frédéric ANQUETIL est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- l'entrée des communes de Buzignargues, de Saint Hilaire de Beauvoir et de Saint Jean de Cornières au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'ajout de ce point.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire transmet à l'assemblée délibérante les dates des événements à venir :

- 29/03/2012 : Réunion publique ZAC à la salle du Peyrou
- 22/04/2012 et 06/05/2012 : Présidentielle 2012 : sont volontaires pour faire partie du bureau de vote :
Pour le 22/04/2012 : Marilyne VALERY, Anne MONGE, Patrick DUCROS, Philippe TOIROT.
Pour le 06/05/2012 : Marilyne VALERY

Les Allées de Malrives : la commission d'attribution a accordé 15 logements sur 16 à des Teyrannais. Leur livraison est fixée au 1^{er} juin 2012.

Participation Citoyenne : sur 20 candidatures déposées, 17 ont été retenues.

CSDU : les commissaires enquêteurs doivent rendre leur rapport.

1 - Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 février 2012

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 février 2012

2 – Approbation du compte administratif 2011 du budget communal et du compte administratif 2011 du budget annexe « Lotissement Les Aucélous »

Guy SAUVAIRE, Adjoint aux Finances, procède à une présentation des comptes administratifs (voir document annexe).

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Le Maire sort de la salle du Conseil. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 de la commune.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le compte administratif 2011 du « lotissement Les Aucélous ».

3 – Adoption du compte de gestion 2011 du budget communal et du compte de gestion 2011 du budget annexe « Lotissement les Aucélous »

Le Maire revient dans la salle. Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil Municipal. Il est consultable en mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2011 du budget de la commune.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le compte de gestion 2011 du budget annexe du « lotissement Les Aucélous ».

4 – Affectation des résultats 2011

Le compte administratif laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat positif de 1 091 414,40 € et en section d'investissement un résultat positif de 1 864,73 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat positif de 1 091 414,40 € au compte 1068 du budget primitif 2012 en section d'investissement ainsi que le résultat positif de 1 864,73 € au chapitre 001 résultat reporté.

5 – Affectation des résultats 2011 du budget annexe « Les Aucélous »

Le compte administratif laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat positif de 13 886,92 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat positif de 13 886,92 € au compte 6522 du budget annexe « les Aucélous » pour l'exercice 2012 en section de fonctionnement.

6 – Vote des taux d'imposition et des taxes locales pour 2012

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,50%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,60%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,00%

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les taux d'imposition tels que définis ci-dessus.

7 – Vote des subventions aux associations pour 2012

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour l'attribution des subventions aux associations conformément aux propositions présentées dans le projet du budget primitif 2012.

Philippe TOIROT :

Pourquoi le Centre de Loisirs a une subvention qui augmente de 60% ?

Jean-Pierre HAUBIN :

L'année dernière, la subvention était octroyée seulement pour six mois.

Philippe TOIROT ajoute que l'Association « Appui au Développement de Guinaaw Raay à Khombole » (Sénégal) bénéficie d'une aide.

Frédéric ANQUETIL répond que cette association est subventionnée depuis plus de 10 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget des subventions allouées aux associations pour l'année 2012.

8 – Vote du budget primitif 2012

Guy SAUVAIRE, Adjoint aux Finances, procède à une présentation en détail du budget primitif (voir document annexe).

Il est proposé le vote du budget et selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du lundi 27 février 2012.

A la majorité (22 voix pour et 4 abstentions : Didier VELLAS, Patrick DUCROS, Norbert LAURENT et Arthur GERMAIN), le conseil municipal adopte le budget primitif 2012.

9 – Vote du budget annexe « Lotissement Les Aucélous » 2012

Guy SAUVAIRE, Adjoint aux Finances, procède à une présentation en détail du budget annexe (voir document annexe).

A la majorité (22 voix pour et 4 abstentions : Didier VELLAS, Patrick DUCROS, Norbert LAURENT et Arthur GERMAIN), le conseil municipal adopte le budget annexe du lotissement « les Aucélous » pour l'exercice 2012.

10 – Vote du budget M49 (Assainissement) 2012

Guy SAUVAIRE, Adjoint aux Finances, procède à une présentation en détail du budget M49.
A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget M49 pour l'année 2012.

11- Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Dans le cadre du financement des investissements, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt. La Caisse des Dépôts et Consignation a été consultée et l'offre retenue est un prêt de 976 500 € pour une durée de 15 ans avec un taux d'intérêt de 4,51% non révisable, avec une périodicité des échéances annuelles et une commission d'intervention de 290 €

A la majorité (22 voix pour et 4 abstentions : Didier VELLAS, Patrick DUCROS, Norbert LAURENT et Arthur GERMAIN), le conseil municipal autorise le Maire à contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

12- Emprunts auprès de la Caisse d'Épargne et de prévoyance du Languedoc- Roussillon

Dans le cadre du financement des investissements, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt complémentaire à celui proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse d'Épargne et de prévoyance du Languedoc- Roussillon a été consultée et l'offre retenue est un prêt de 600 000 € pour une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt de 5,10 % non révisable, avec une périodicité des échéances trimestrielles et une commission d'intervention de 900 €.

A la majorité (22 voix pour et 4 abstentions : Didier VELLAS, Patrick DUCROS, Norbert LAURENT et Arthur GERMAIN), le conseil municipal autorise le Maire à contracter un prêt auprès de la Caisse d'Épargne.

13 – Avenant au marché d'entretien du réseau d'assainissement collectif

Un marché d'entretien du réseau public d'assainissement collectif a été signé avec Véolia le 28 décembre 2010. L'entretien du poste de relevage de Malrives n'avait pas été prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant prévoyant une rémunération supplémentaire de 1 000 € Hors Taxes par an au prestataire.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant avec Véolia.

14 – Déplacements doux- demande de subvention

Dans le cadre de l'aménagement des voiries, il est prévu la réalisation de pistes cyclables pour développer les déplacements doux sur Teyran.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander des subventions à tous les organismes et collectivités susceptibles de nous aider et notamment, la Région, le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes précités.

15 – Proposition par M. le Préfet de fusion de 4 syndicats

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de fusion de M. le Préfet concernant les 4 syndicats suivants :

- Le syndicat de restauration du Bérange,
- Le SIVU ULYSSE (aire des gens du voyage de Castries)
- Le SIVU du Centre de Loisirs de Fondespierre (Castries)
- Le SIVOM de la Farigoule (maison de retraite de Castries et SSIAD de Castries : service de soins infirmiers à domicile)

Si plus de la moitié des communes s'opposent au projet du Préfet, la fusion ne pourra pas s'effectuer. Le risque étant de récupérer les bénéfices de certaines structures pour combler les déficits des autres.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable sur la proposition de fusion des 4 syndicats.

16 – Programme de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a transmis un avenant suite à la modification de la liste des équipements à contrôler sur la commune. Il est proposé d'approuver cet avenant à la convention constitutive du groupement de commandes.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes.

17 – Marché de réfection du gazon synthétique

Suite à la consultation en procédure adaptée, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché et tout acte subséquent avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres du 20 mars 2011.

A la suite de cette réunion, la commission d'appel d'offres a décidé de faire appel à un bureau d'études pour analyser les offres reçues.

18 – Marché de voirie

Suite à la consultation en procédure adaptée, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché et tout acte subséquent avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres du 20 mars 2011.

Le marché a été attribué à l'entreprise SRC MALLET pour un montant de 150 000 € à 600 000 € HT maximum. Le marché est signé pour un an, renouvelable trois fois.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

19 – Marché pour la création d'une salle multi-activités : attribution des lots

Suite à la consultation en procédure adaptée, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché et tout acte subséquent avec les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres du 28 février 2012 :

N° lot	Intitulé	entreprise	adresse
1	Terrassements - VRD	Sarl BBTP	ZAC Carrière vieille BP 13 30 190 Saint – Chaptès
2	Gros oeuvre	TOLEDO	317, chemin des Agonèdes 30 340 Saint Julien Les Rosiers
3	Charpente- Bardage	SAS LANDRAGIN	ZI de Grézan 97, rue Charles Tellier 30 004 Nîmes cedex 1
4	Etanchéité	MIDI ASPHALTE Entreprise	260, rue de la Garenne 34 740 Vendargues
5	Dallage	TOLEDO	317, chemin des Agonèdes 30 340 Saint Julien Les Rosiers
6	Menuiserie- Aluminium	Sarl ESPACE ALU	Espace Fournels 2 190, rue des Compagnons 34 400 Lunel
7	Cloisons- Faux Plafonds	Sarl Olivier GUY Entreprise	Rue du levant 34 400 Lunel
8	Menuiserie- Bois	Menuiserie CARDONNET	405, rue des Avants 34 270 Saint-Mathieu de Trévières
9	Parquet- Carrelage- Faïence	Menuiserie CARDONNET	405, rue des Avants 34 270 Saint-Mathieu de Trévières
10	Plomberie- Climatisation Ventilation	Sarl SANTHERMIC	Parc Clément Ader 9, avenue Charles Cros 34 830 Jacou
11	Electricité - courants- Forts Faibles	INEO MP LR SNC – Agence Languedoc	ZA Font de la Banquière Le Météor 34 970 Lattes
12	Peintures	ROUX PATWIL Sarl	88, rue Ménard 30 000 Nîmes

Patrick DUCROS :

J'avais demandé à consulter le dossier. Je n'ai pas vu les façades. Est-ce que les toitures sont visibles ?

Frédéric ANQUETIL précise qu'elles seront partiellement visibles.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises précitées.

20 – Entrée des communes de Buzignargues, de St Jean de Cornières et de St Hilaire de Beauvoir

Monsieur le Préfet a par arrêté préfectoral du 13 mars 2012 proposé d'étendre le périmètre de la CCGPSL en intégrant les communes de Buzignargues, de Saint Hilaire de Beauvoir et de Saint Jean de Cornières. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette proposition.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'arrêté préfectoral concernant cette affaire.

La séance est levée à 22h20.

**Le Secrétaire,
Frédéric ANQUETIL**

**Le Maire de Teyran,
Jean-Pierre MOLLET**

**VISA DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012**